



**Extrait du Registre
Des
Délibérations**

L'an deux mille seize

Le 13 Avril à 18 heures 00

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 05 Avril 2016.

DELEGUES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE PRESENTS : 18

NOMBRE DE VOTANTS : 24

Objet : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2016

Présents : 18

AYMAT Pascale, BOBET Arnaud, BORRELLY Marie Claire, BRUN Jean Paul, COURSEAUX Mickael, DUMAS Alain, GUINAUDIE Sylvain, JEANNET Serge, LARRIEU Josette, LAVAUD Véronique, LOUBAT Sylvie, MERCADIER Armand, MIEYEVILLE Georges, MONSEIGNE Célia, RAYNAL Vincent, SAGASTI Sylvie, SALLES-CLAVERIE Catherine, TABONE Alain.

Absents excusés ayant donné pouvoir : 6

BASTIDE Jacques pouvoir à Sylvain GUINAUDIE, BRIDOUX-MICHEL Nadia pouvoir à Alain TABONE, MABILLE Christian pouvoir à SAGASTI Sylvie, MANSUY Ludovic pouvoir à Célia MONSEIGNE, PILARD Christophe pouvoir à LAVAUD Véronique, RODRIGUEZ Nathalie pouvoir à Serge JEANNET

Absents excusés : 2

BOURSEAU Christiane, DUMONT Éric

Absent : 1

GRASSIAN Frédérique

Secrétaire de séance : Alain TABONE

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Cubzaguais relatifs à ses compétences en matière de collecte et de traitements des déchets ménagers,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 02 août 2005 enregistrée en Sous-préfecture de Blaye le 04 août 2005, et publiée le 04 août 2005, par laquelle il a été décidé de demander le bénéfice du régime dérogatoire prévu à l'article 109 de la loi de finances initiale pour 2002 codifié à l'article 1609 nonies ATer du Code Général des Impôts, afin de percevoir le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en lieu et place du SMICVAL à compter du 01 janvier 2006,

Vu la délibération du Conseil Syndical du SMICVAL en date du 22 juin 2005 enregistrée en Sous-préfecture de Libourne, le 29 juin 2005,

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture ou
Sous-Préfecture le :
18 AVR. 2016
Publié ou notifié
Le : 19 AVR. 2016 le Président,

Vu la délibération du Conseil Syndical du SMICVAL en date du 11 octobre 2006 enregistrée en Sous-préfecture de Libourne, le 17 octobre 2006,

Vu la délibération du SMICVAL relative à la détermination du produit 2016 appelé auprès des collectivités adhérentes et déterminant un produit attendu pour le Cubzaguais de 2 539 414€ qui se décompose de la manière suivante :

- Pour la commune de la zone 6 Saint André de Cubzac : 1 148 472€
- Pour les 9 autres communes de la zone 9 (Aubie Espessas, Cubzac Les Ponts, Gauriaguet, Peujard, Saint Antoine, Saint Gervais, Saint Laurent d'Arce, Salignac et Virsac) 1 390 941€

Vu la délibération n°2015-20 en date du 29 avril 2015 par laquelle le Conseil Communautaire avait décidé de lisser sur deux ans les taux des communes de la zone 9,

Sur avis favorables de la commission finances et du Bureau

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré décide de voter les taux de TEOM 2016 de la manière suivante :

Code commune	Nom de la commune	Population	Bases fiscales 2016	Taux 2015 Voté	Taux 2016	Produits 2016
018	Aubie-et-Espessas	1 257	637 361 €	19,39%	17,93%	114 279 €
143	Cubzac-les-Ponts	2 327	1 854 820 €	15,65%	17,93%	332 569 €
183	Gauriaguet	1 205	568 369 €	20,17%	17,93%	101 909 €
321	Peujard	2 046	1 057 355 €	19,20%	17,93%	189 584 €
366	Saint-André-de-Cubzac	10 720	10 109 792 €	11,00%	11,36%	1 148 472 €
371	Saint-Antoine	387	230 214 €	17,87%	17,93%	41 277 €
415	Saint-Gervais	1 684	1 110 358 €	17,02%	17,93%	199 087 €
425	Saint-Laurent-d'Arce	1 409	800 730 €	18,28%	17,93%	143 571 €
495	Salignac	1 687	871 083 €	19,21%	17,93%	156 185 €
553	Virsac	1 072	627 331 €	18,02%	17,93%	112 480 €
		23 794	17 867 413 €			2 539 414 €

	Habitants	Produit appelé	Produit/hbt	2015
Zone 6	10 720	1 148 472 €	107,1336 €	103,6926 €
Zone 9	13 074	1 390 941 €	106,3899 €	104,4501 €
		2 539 414 €		

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 1

Enregistrée en sous-préfecture

Le : 18 AVR. 2016

Publiée le : 19 AVR. 2016

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint André de Cubzac
Le 14 Avril 2016.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture ou
Sous-Préfecture le :

18 AVR. 2016

Publié ou notifié le : 19 AVR. 2016

Le Président,
A.DUMAS

